

**CAHIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
2022-2023**



*1<sup>er</sup> novembre 2023*  
**Espace St-Hyacinthe  
Salle Harnois du Pavillon Jefe  
2670 avenue Beuparlant, St-Hyacinthe  
Ou en ligne via Zoom**

## Table des matières

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) .....	3
Mot du président .....	4
Mot de la directrice générale.....	7
Avis de convocation .....	9
Projet d'ordre du jour .....	10
Procédures des assemblées délibérantes.....	11
Procès-verbal AGA du 3 novembre 202.....	17
Rapport d'activités.....	29
Principaux dossiers travaillés par les PSQ en 2022-2023.....	30
Projets PSQ réalisés en 2022-2023 .....	30
Collaboration.....	31
Représentation .....	31
Suivi des résolutions 2022-2023 .....	32
Activités 2023-2024 .....	34
Rapport financier sommaire .....	36
Projet de résolutions AGA-2022 .....	42



**Les Producteurs en serre du Québec (PSQ)** sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA), à l'Association des producteurs de fruits et légumes du Canada (CCH) et à Québec vert (FIHOQ). Ils représentent l'ensemble des productions sous serre que ce soient les légumes, les fruits ou autres végétaux qui sont commercialisés.

Le PSQ a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. L'organisation a pour mission de contribuer à l'amélioration des revenus des entreprises serricoles par l'augmentation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie.

De plus, le PSQ vise à concilier les intérêts diversifiés des petites, moyennes et grandes entreprises. L'organisation favorise également le développement durable de l'industrie par une approche intégrée alliant les intérêts économiques, environnementaux et sociaux pour l'expansion de la production en serre.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT

**André Mousseau**  
Cactus Fleuri Inc.

### VICE-PRÉSIDENT ornemental

**Hervé Barjol**  
Les Serres Sainte-Anne

### VICE-PRÉSIDENT fruits et légumes

**Sylvain Terrault**  
Gen V

### TRÉSORIER

**Mathieu Lemonnier**  
Maison des fleurs vivaces

## ADMINISTRATEURS

**Nicolas Bédard**  
Bédard Blouin

**Martin Bourgeois**  
Les serres Willy Haeck

**Sylvain Cléroux**  
Les Serres Sylvain Cléroux

**Jacques Demers**  
Les Productions horticoles Demers

**Audrey Fontaine**  
Jardins La Brouette

**Caroline Fontaine**  
Vigne chez soi

**Sophie Gendron**  
Les Frileuses

**Camille Thérberge-Ménard**  
Serres Yargeau

**Charles Verdy**  
Gourma

**Luc Verrier**  
Les Serres Verrier

## CONTACT :

**Marlène Thiboutot, directrice générale**  
mthiboutot@upa.qc.ca

## Mot du président

André Mousseau

### 40 années d'histoire et de réalisations !

Eh oui, le Syndicat des producteurs en serre du Québec (SPSQ) a été fondé en 1983. Il est le successeur de l'Association des producteurs de légumes en serre, qui, au milieu des années 1970, se réunissaient pour imaginer ce qu'il faudrait faire collectivement pour développer cette production naissante. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que le premier dossier commun à nos deux secteurs de production a été celui des tarifs électriques. Déjà en 1983, le SPSQ discutait directement avec le ministre de l'Agriculture, l'honorable Jean Garon, pour l'obtention d'un tarif qui encouragerait le développement de la production en serre du Québec. Nous l'avons obtenu en 1987, pour une période de près de 15 ans.



Quand je regarde le chemin parcouru, j'observe que les PSQ se sont généralement impliqués dans 6 dossiers qui ont façonné la serriculture du Québec d'aujourd'hui. L'énergie bien entendu, le développement de la production, la sécurité du revenu, la main-d'œuvre, le développement des marchés et non le moindre, la recherche et le transfert d'expertise. L'accès aux mêmes avantages compétitifs que nous compétiteurs de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique a toujours été notre but. Tout ceci, sans oublier notre volonté sans faille d'informer les serricultures par la publication régulière de l'Infoserre depuis plus de 30 ans.

L'énergie, point critique pour nos deux secteurs, a été traitée sous plusieurs aspects. D'abord, à la suite de nombreuses représentations, les tarifs électriques qui nous sont revenus en 2020. Notre implication dans le dossier de l'énergie s'est aussi articulée autour d'un meilleur accès aux lignes électriques capable de transporter le 550. Dans les années 2010, nous avons travaillé à l'identification de sources alternatives d'énergie comme la biomasse. Avec le CIDÉS, nous avons initié les audits énergétiques afin de réduire les dépenses d'énergie des entreprises. Au même moment, grâce à des subventions obtenues à la suite de la commission Pronovost, nous avons instauré un service d'information sur l'énergie et ainsi bâti une solide expertise collective dans le domaine de l'énergie.

Le dépôt en 2018 de notre plan de développement de la serriculture auprès du gouvernement du Québec a eu un impact important sur le développement de la production. Notre plan, qui prévoyait de doubler la production d'ici 2025, a été bien reçu par le gouvernement. Les programmes gouvernementaux soutiennent maintenant cet objectif depuis quelques années par des initiatives de financement d'infrastructures et des mesures visant aussi à augmenter la productivité des entreprises.

Les plus jeunes ne s'en souviendront pas, mais le secteur de l'horticulture ornementale a été un enfant pauvre des programmes de sécurité du revenu jusqu'en 1997. C'est après cinq années de négociation avec nos partenaires des autres provinces que nous avons eu accès au premier programme fédéral de sécurité du revenu, soit le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Ensuite, au début des années 2000, nous

avons fait valoir les besoins des serriculteurs du Québec pour être inclus dans l'offre de service la Financière agricole qui venait d'être fondée.

Du côté de la main-d'œuvre, nous travaillons de longue date avec FERME pour la main-d'œuvre étrangère, mais aussi avec AGRICarières, le comité sectoriel de la main-d'œuvre en agriculture. Une de nos grandes réalisations dans les années 2000 fut de mettre en place un programme spécifique d'apprentissage en milieu de travail afin de former, par voie de compagnonnage, des ressources spécialisées en serriculture. Les PSQ ont développé un programme similaire en 2020 avec le concours d'AGRICarières pour les chefs de culture.

Pour la recherche et le transfert technologique, nous avons le privilège d'avoir maintenant deux chaires de recherche, soit une portant sur l'énergie et l'autre sur la lutte intégrée. Notre implication dans ce dossier date de plus de 20 ans. Les PSQ ont su développer des liens avec les professionnels de la recherche. Je pense, entre autres, aux trois forums sur la recherche que nous avons tenus au début des années 2010. Ils ont contribué à nous faire connaître, et également à établir des collaborations avec les institutions de recherche et d'innovation, les universités et les principaux chercheurs du Québec. Aujourd'hui, les PSQ sont fiers de participer aux destinées du réseau d'expertise en innovation agricole. Au début de 2010, les PSQ ont publié pendant 3 ans des bulletins d'information portant sur le transfert technologique, nous rapprochant ainsi des experts de la production tout en informant nos membres des nouvelles avancées en production. Enfin, pendant la pandémie, les PSQ ont produit une quarantaine de vidéos issus de formation en ligne en production maraîchère. Ces vidéos sont toujours d'actualité et disponibles sur le site des PSQ.

Enfin, le développement des marchés se travaille au quotidien avec des relations régulières avec les opérateurs des marchés. Les PSQ sont grandement impliqués dans le travail des deux tables filières. Une de nos grandes réalisations des années 2010 est sans aucun doute la poursuite des activités de l'Info-Prix maraîcher, mieux connu maintenant sous le nom de Bulletin Prix bottin. Publié hebdomadairement pendant la saison des ventes, c'est un formidable outil de prise de décision pour les gestionnaires des entreprises de production maraîchère.

Aujourd'hui, nous avons la maturité pour proposer à nos vis-à-vis de la commercialisation de formaliser nos relations par l'entremise de chambres de coordination pour nous donner des moyens pour mieux coordonner nos offres, développer nos marchés, faire de la promotion, mais aussi investir dans le développement de nos entreprises par de meilleures connaissances technologiques. Une première rencontre a eu lieu le 17 octobre dernier devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Nous avons déposé un dossier très documenté. Le RMAAQ a pris acte de notre demande et nous espérons recevoir des nouvelles de nos demandes d'accréditation d'ici la fin de l'année.

Que nous réserve l'avenir ?

Je nous souhaite de devenir une organisation aussi incontournable sur les marchés que l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec avec la mise en place de nos chambres de coordination. Je souhaite que les Québécoises et les Québécois développent le réflexe d'acheter les produits d'ici.

J'aspire à ce nos entreprises soient prospères et participent à l'autonomie alimentaire du Québec tout en étant une source d'inspiration pour végétaliser et embellir nos environnements.

Au cours des prochains mois, outre nos quatre dossiers piliers, nous devons demeurer vigilants sur trois dossiers. D'abord, il faudra négocier, avec environnement Canada, les modalités de retrait du marché des lampes HPS. En raison de leur contenu en mercure, le gouvernement veut que les entreprises s'en départissent dans un avenir rapproché. Pour plusieurs entreprises, le retrait de ces lampes aura une incidence sur leurs stratégies de chauffage. Il nous semble impératif que des mesures de soutien soient mises en place pour faciliter cette transition. L'autre dossier nous vient de CropLife Canada qui désire accroître l'encadrement de la gestion des pesticides à la ferme. Nous ne croyons pas à ce projet et nous maintiendrons notre position à l'effet que ce sera une mesure inefficace qui, de plus, entrainera des coûts administratifs supplémentaires pour les entreprises. Enfin, nous devons investir dans des activités de vigie auprès de nos compétiteurs américains. Notre industrie prend de l'importance et nous ne sommes plus à l'abri de taxes à l'importation.

Sur ce, bonne assemblée.





## Mot de la directrice générale

**Marlène Thiboutot**

### **40 ans d'histoire et de réalisations !**

Félicitations à tous les membres de l'organisation qui, au fil de ces années, ont soutenu et collaboré au développement de la production serricole au Québec. Soyez assuré de mon appui pour vous accompagner dans la suite du travail.

La dernière année a été bien remplie pour moi à la direction des Producteurs en serre du Québec (PSQ). Au niveau du développement de l'organisation, nous avons travaillé à améliorer nos processus de suivis et de planification. Avec la mise en place d'un comité sur les finances, nous avons augmenté de façon significative l'implication et le soutien des membres ainsi que celui de nos membres partenaires. Et malgré qu'aucun revenu de nouveaux projets n'a pu être possible, en raison du renouvellement des programmes du ministère de l'Agriculture, nous avons maintenu un budget équilibré.

Au niveau du développement du secteur, nous pouvons être fières de la croissance de nos entreprises. Grâce à la Stratégie de croissance des serres, et selon les chiffres du ministère de l'Agriculture, 387 projets ont été déposés au MAPAQ pour des investissements de 500 M\$, représentant une augmentation de 50 % des superficies et une augmentation de 80 % des volumes produits. En 2022, selon les données de Statistique Canada, les ventes totales des entreprises ont atteint près de 495 M\$. Ces ventes sont réparties, de manière presque équivalente, entre nos deux secteurs de production (ornemental et fruits et légumes).

Malgré cette croissance du secteur, nous devons demeurer vigilants pour maintenir la compétitivité et la rentabilité des entreprises du secteur. Au cours de la dernière année, plusieurs nouveaux dossiers se sont ajoutés à notre liste, tel qu'une nouvelle certification Norme GAP, enjeux au niveau de l'utilisation des lampes HPS, révision de la norme bio, enjeux liés à la gestion de l'eau... Les dossiers menés par les PSQ sont nombreux et l'appui des productrices et producteurs serricoles est essentiel pour maintenir et accroître sa capacité d'intervention.

Lors de mon arrivée en poste, on m'a confié le mandat de relancer les échanges et de faire avancer le dossier de la mise en place d'une chambre de coordination et de développement (CCD). Le 25 mai 2023, nous avons déposé à la RMAAQ une demande d'accréditation des PSQ en vue de mettre en place une CCD. Après plusieurs années de réflexions et d'échanges, nous pouvons être fières de cette avancée qui a officiellement enclenché le processus à la Régie vers la mise en place de notre CCD. Le travail n'est toutefois pas terminé. À la suite de la rencontre publique qui s'est tenue le 17 octobre dernier, la Régie rendra une première décision. Entre-temps, nous devons poursuivre les échanges afin d'établir le modèle

de CCD qui répondra le mieux aux besoins du secteur. Encore une fois, l'appui et l'implication des entreprises du secteur sont essentiels.

Pour la prochaine année, un autre dossier prioritaire vient s'ajouter, celui de l'énergie. La Régie de l'énergie tiendra des audiences à l'automne 2024 sur les tarifs d'électricité. Comme vous le savez, la situation énergétique du Québec s'est transformée au cours des derniers mois, passant d'une situation de surplus d'électricité à une situation où la demande est en augmentation. Nous devons nous préparer et démontrer l'importance du secteur serricole pour soutenir les objectifs du Gouvernement d'augmenter l'autonomie alimentaire et de décarboner le Québec. Une fois de plus, l'appui et l'implication des entreprises du secteur sont essentiels.

Ce sera donc, une autre année bien remplie...

En terminant, je remercie le président, André Mousseau, ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur soutien et leur implication.

Je remercie également nos partenaires et nos membres associés pour leur appui. Votre implication dans les enjeux du secteur et votre expertise constituent des atouts importants sur lesquels le secteur peut compter.

Bon 40<sup>ème</sup> à tous



# Avis de convocation



Longueuil, le 13 octobre 2023

## Avis de convocation — Assemblée générale annuelle des Producteurs en serre du Québec

La présente est pour vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs en serre du Québec (PSQ), qui se tiendra :

**Mercredi, 1<sup>er</sup> novembre 2023**  
**Espace St-Hyacinthe**  
**2670 avenue Beauparlant, St-Hyacinthe**  
**salle Harnois du Pavillon Jefe**

**Ou en ligne via Zoom**

<https://zoom.us/j/93210788966?pwd=SWlqQUIFWWo0d1dtWG1ycVJYz2IXZz09>

**ID de réunion: 932 1078 8966**

**Code secret: 280669**

**Accueil à 7 h 30 – Café et viennoiseries**  
**Ouverture de l'AGA à 8 h**

**Rappelons que l'AGA est l'occasion d'élire vos représentants pour la prochaine année.**

Pour plus de détails, contactez Mme Marlène Thiboutot, directrice générale des PSQ, par courriel à [mthiboutot@upa.qc.ca](mailto:mthiboutot@upa.qc.ca).

Veillez accepter mes salutations les meilleures.

La secrétaire  
Marlène Thiboutot

p. j. Projet d'ordre du jour de l'AGA

## Projet d'ordre du jour

### Assemblée générale annuelle des PSQ

**Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 — à compter de 8 h 00**

Sujets	Horaire prévu
Adoption de l'avis de convocation	<b>8 h 00</b>
Adoption de l'ordre du jour	<b>8 h 05</b>
Adoption des procédures d'assemblée délibérante	<b>8 h 10</b>
Mot d'ouverture	<b>8 h 20</b>
<b>Mot du Ministre de l'Agriculture – M. André Lamontagne - À confirmer</b>	<b>8 h 30</b>
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 novembre 2022	<b>8 h 45</b>
Rapport d'activités 2022-2023	<b>8 h 55</b>
Rapport financier 2022-23	<b>9 h 10</b>
Nomination d'un expert-comptable 2023-2024, rapport de mission de compilation	<b>9 h 20</b>
Nomination des administrateurs du PSQ 2023-2024	<b>9 h 25</b>
Rapport des travaux de la Filière horticulture ornementale, Annie Champagne	<b>9 h 40</b>
Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot	<b>9 h 50</b>
<b>Allocution : M. Martin Caron, président de l'UPA</b>	<b>10 h 00</b>
<b>Parole à nos partenaires</b>	<b>10 h 20</b>
Démarches pour la Chambre de coordination et de développement (CCD)	<b>11 h 00</b>
Étude et adoption des résolutions	<b>11 h 15</b>
<b>Allocution : M. Philippe Caissie, président Québec Vert</b>	<b>11 h 40</b>
<b>Allocution : André Mousseau, président PSQ</b>	<b>11 h 50</b>
Divers	<b>12 h 05</b>
• _____	
• _____	
<b>Levée de l'assemblée</b>	<b>12 h 15</b>

## Procédures des assemblées délibérantes

### 1. LE DROIT DE PAROLE

Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se limite à la question et évite toute personnalité.

### 2. LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée et, après le débat, les membres expriment leur avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition devient la propriété de l'assemblée et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

### 3. LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition une nouvelle proposition.
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

#### 4. **LE VOTE**

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité des membres, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité des membres. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée ou par assis et levé ou par vote individuel ouvert ou par scrutin secret. Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

#### 5. **QUESTION DE PRIVILÈGE**

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

#### 6. **POINT D'ORDRE**

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.
- c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

**N. B. :** *Le genre masculin utilisé dans le présent document désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.*

# Procédures des assemblées délibérantes adaptées au contexte de visioconférence

## PRÉAMBULE POUR ASSEMBLÉE VIRTUELLE :

Un modérateur est nommé afin d'aider le président d'assemblée à faire respecter ces procédures (ex. fermer les micros si l'on n'a pas le droit de parole).

Les micros doivent rester fermés en tout temps sauf lorsque vous avez le droit de parole. Le président d'assemblée se réserve le droit de demander de fermer le micro en dehors des interventions permises. Une fois que vous avez levé la main virtuelle bleue (dans la fenêtre de clavardage) et que vous vous êtes exprimé, il est de votre devoir d'abaisser la main.

Les commentaires, personnels ou non, en lien avec les points traités ne sont pas permis dans le canal de clavardage.

## PROCÉDURES SIMPLIFIÉES POUR LE VOTE :

### Avis de convocation, ordre du jour, rapport d'activité, rapport financier, résolutions

- Le président demande un proposeur/appuyeur. Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, levez la main virtuelle bleue lorsque le président le demande ;
- Le président pose la question : « Est-ce que quelqu'un demande le vote ? » ;
- Si personne ne demande le vote, c'est adopté à l'unanimité et on passe au prochain point ;
- Si un membre demande le vote, prendre le vote à l'aide des options dans la fenêtre de clavardage ;
- Si quelqu'un demande le vote secret (mais ce n'est pas souhaitable pour des points techniques), l'outil sondage pourra être utilisé. L'outil sondage, dans le menu au bas de l'écran sera alors utilisé et une fenêtre apparaîtra pour vous permettre de voter et soumettre votre vote.

## 1. LE DROIT DE PAROLE

Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il **doit lever la main virtuelle bleue et attendre le signal du président avant d'ouvrir le micro et d'intervenir**. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité **en privilégiant les personnes n'ayant pas encore parlé**. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se limite à la question et évite toute personnalité.

## 2. LES PROPOSITIONS

**Pour réagir à une proposition, faire un amendement, ou sous-amendement, la personne doit demander d'abord la parole en utilisant la main virtuelle bleue. Elle ne doit pas utiliser le canal de clavardage pour ce faire.**

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. **Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, levez la main virtuelle bleue lorsque le président le**

**demande.** La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée et, après le débat, les membres expriment leur avis au moyen d'un vote.

b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, **il lève la main virtuelle bleue pour demander la parole** au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.

c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition devient la propriété de l'assemblée et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

### **3. LE DÉBAT**

a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.

b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de **deux minutes. Après ce temps, le président se réserve le droit de demander de fermer le micro de l'intervenant dès que le temps alloué est dépassé.** Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.

d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition une nouvelle proposition.

e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement ; si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.

f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.

g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

### **4. LE VOTE**

a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité des membres, toute discussion cesse et le vote se prend.

b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité des membres. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.

c) **Pour voter sur une proposition ou pour une adoption, la personne doit cliquer dans la fenêtre de clavardage le bouton vert pour exprimer son accord et le bouton rouge pour exprimer son désaccord. Un non-vote est considéré comme une « abstention ». La personne doit retirer son vote après le signal du président.** Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.

d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

## **5. QUESTION DE PRIVILÈGE**

a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.

b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.

c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

## **6. POINT D'ORDRE**

a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.

b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.

c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

N. B. : Le genre masculin utilisé dans le présent document désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.



# Centrés sur plus de 400 000 entreprises



Mohamed Hage, président fondateur  
Fermes Lufa  
Membre Desjardins Entreprises

Trouvez tous les services, conseils  
et produits financiers offerts ici

[desjardins.com/entrepreneur](https://desjardins.com/entrepreneur)

 **Desjardins**  
Entreprises



## Procès-verbal

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 2 novembre 2022, Saint Hyacinthe Pavillon JEFO

Sujet	Discussions/résolutions
<b>Ouverture</b>	M André Mousseau, président des PSQ, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle à 8h15.
<b>Adoption de l'avis de convocation</b>	Il est proposé par M. Nicolas Bédard, appuyé par M. Hervé Barjol d'accepter conforme l'avis de convocation pour la présente assemblée générale annuelle.
<b>Adoption de l'ordre du jour</b>	Il est proposé par Mme Camille Thérberge-Ménard, appuyé par M. Nicolas Bédard d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Divers ouvert au besoin.
<b>Adoption des procédures d'assemblée délibérante</b>	Il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par Mme Camille Thérberge-Ménard d'accepter les procédures d'assemblées délibérantes présentées.
<b>Mot d'ouverture</b>	<p>M André Mousseau, président des PSQ, souligne que la dernière année était la première année complète du déploiement du vaste plan de développement des serres au Québec et que ce plan vise toutes les tailles d'entreprises. L'électricité était au cœur de cet ambitieux projet. À ce titre, le programme de Transition électrique Québec, pour donner accès au réseau triphasé, a été d'une grande aide. Il déplore tout de même que tous les producteurs n'aient pas accès au triphasé.</p> <p>Il explique que l'accès aux marchés est un énorme défi pour notre secteur et qu'il faut éviter de se disputer les mêmes marchés entre nous. Il indique que 60 nouveaux ha de serre sont en projets actuellement. Il constate qu'au Québec, on croit au développement de la serriculture et il explique l'importance de se parler entre nous et de travailler ensemble. Il conclut en disant que la création d'une chambre de coordination et de développement serait une clé importante pour le succès futur de notre secteur.</p>
<b>Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle</b>	Il est proposé par M. Nicolas Bédard appuyé par M. Mathieu Lemonnier d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 novembre 2021.
<b>Mot du ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, M. André Lamontagne</b>	Le ministre Lamontagne se joint en ligne pour l'assemblée. Il se dit très content d'être reconduit au MAPAQ, à la suite des élections du 3 octobre. C'est d'ailleurs sa première sortie officielle ce matin. Il rappelle, qu'à son entrée en poste en 2018, ça faisait des années que la filière serricole demandait du soutien pour se pérenniser. Il est fier de la quantité de travail réalisé entre 2018 et 2022. Il remarque que les grandes étapes d'un plan ambitieux ont été franchies. En effet, l'objectif de départ était d'augmenter de 120 ha les

	<p>superficies cultivées en serre et, jusqu'à maintenant, on en dénombre 62, soit plus de 50% de l'objectif. On visait par ailleurs des revenus supplémentaires de 145\$ millions et on est rendu à 215\$ millions.</p> <p>Pour appuyer le développement du secteur, un budget de plus de 20\$ millions a été réservé pour le déploiement du réseau triphasé et deux chaires ont été mises en place pour favoriser la recherche.</p> <p>Au sujet du défi des marchés, il est d'avis que plus notre filière sera compétitive, plus on sera en mesure de faire face aux menaces des produits importés qui arrivent sur nos marchés. Dans un contexte de croissance de notre secteur, il dit qu'on doit travailler ensemble.</p> <p>Il suggère qu'il y a d'autres productions que des tomates et concombres à cultiver en serre. Bien sûr certains produits ne seront jamais cultivés au Québec mais il donne l'exemple récent de la production de bananes en serre en Colombie Britannique pour ne jamais dire que quelque chose est impossible. Ce qui est impossible aujourd'hui se peut-être possible demain grâce aux innovations.</p> <p>En ce qui concerne les enjeux sociaux, comme l'impact des zones lumineuses, il conseille de travailler à créer un lien de confiance fort avec nos concitoyens pour favoriser l'acceptabilité sociale des communautés au sein desquelles évoluent nos entreprises.</p> <p>Sur les enjeux au sein de la chaîne d'approvisionnement il déplore l'absence d'un code de bonnes pratiques. On se questionne sur l'équité, sur la transparence et il n'existe pas de mécanisme de résolution de conflits. Sur ce dossier, on peut s'attendre à ce que ça bouge dans les prochaines semaines. Pour faire atterrir un tel projet il faut toutefois que les membres de la filière y adhèrent.</p> <p>En conclusion, M. Lamontagne nous assure qu'il va consacrer la même énergie au cours des prochaines années, que dans son autre mandat, pour poursuivre le travail commencé et faire progresser la filière.</p>
<p><b>Rapport d'activités 2021-2022</b></p>	<p>Le rapport d'activités est présenté par la secrétaire et directrice générale, Mme Marlène Thiboutot. Il est proposé par M. Hervé Barjol, appuyé par M. Charles Verdy d'accepter le rapport des activités 2021-2022 tel que présenté.</p> <p>Par la suite, Mme Thiboutot présente les priorités de travail des PSQ pour la prochaine année.</p>
<p><b>Rapport financier 2021-2022</b></p>	<p>Il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par M. Nicolas Bédard d'entériner le rapport financier, de mission de compilation, pour l'année se terminant le 31 juillet 2022.</p>



<p><b>Nomination d'un expert-comptable 2022-2023</b></p>	<p>Il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par M. Nicolas Bédard de nommer SCF conseils Montérégie, expert-comptable pour l'année se terminant le 31 juillet 2023.</p>
<p><b>Nomination des administrateurs du PSQ 2022-2023</b></p>	<p>M. André Mousseau, président des PSQ, indique que le CA peut compter entre 12 et 15 administrateurs avec idéalement une parité entre les deux secteurs.</p> <p>Il est proposé par M. Nicolas Bédard appuyé par M. Matthieu Lemonnier de nommer les administrateurs/administratrices des producteurs en serre du Québec suivants pour l'année 2022-2023: Administrateurs renouvelant leurs mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. André Mousseau</li> <li>M. Hervé Barjol</li> <li>M. Jacques Demers</li> <li>M. Mathieu Lemonnier</li> <li>M. Sylvain Terrault</li> <li>M. Martin Bourgeois</li> <li>M. Luc Verrier</li> <li>M. Nicolas Bédard</li> <li>Mme Caroline Fontaine</li> <li>M. Sylvain Cléroux</li> <li>Mme Camille Théberge-Ménard</li> <li>Mme Sophie Gendron</li> </ul> <p>Nouveaux administrateurs :</p> <p>M. Charles Verdy de l'entreprise Serres Coulombe qui produit 25 variétés de fines herbes sous la marque Les herbes gourmandes à Saint Norbert dans Lanaudière. Mme Audrey Fontaine de l'entreprise Jardin de la brouette qui produit des semences en serre à Pierreville au Centre du Québec.</p> <p>Monsieur Sylvain Wilson se retire du conseil d'administration.</p>
<p><b>Rapport des travaux de la Filière horticulture ornementale, Nathalie Deschênes</b></p>	<p>Mme Nathalie Deschênes, responsable de la filière ornementale, présente un compte rendu des travaux de la filière horticulture ornementale.</p>
<p><b>Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot</b></p>	<p>Marlène Thiboutot présente un compte rendu des travaux de la filière fruits et légumes en serre.</p>
<p><b>Allocution : Paul Doyon, vice-président de l'UPA</b></p>	<p>Monsieur Paul Doyon prend la parole et présente les dossiers prioritaires pour l'ensemble du secteur agricole. Il a abordé les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique bioalimentaire du MAPAQ favorise le développement de la production agricole au Québec, tant pour mettre des aliments dans les assiettes des québécois que pour exporter;</li> <li>- La Chambre de coordination et de développement constituerait un excellent outil de développement</li> </ul>

	<p>pour le secteur. Il est un fervent partisan de l'action et de la richesse collective pour mieux avancer ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le défi de la main d'œuvre : les écoles d'agriculture sont remplies de gens passionnés qui ne sont pas tous destinés à exploiter leurs propres entreprises ;</li> <li>- Énergie et communications : le prolongement du triphasé et l'accès à internet haute vitesse doit être priorisé dans toutes les régions ;</li> <li>- Production biologique : l'ambition d'augmenter le volume de production certifié biologique est presque atteinte ;</li> <li>- Santé-sécurité : l'environnement de travail doit être sécuritaire en tout temps pour tous. Cela demande une vigilance constante sur nos entreprises ;</li> <li>- Les SCF de l'UPA sont spécialisés en conseils répondants aux spécificités des entreprises agricoles.</li> </ul> <p>En réponse à une question sur l'accès au gaz naturel, monsieur Doyon explique qu'un projet est à l'étude chez Énergir qui consiste à compresser du gaz naturel pour le livrer comme le gaz propane. Ce dossier avance très lentement. Il encourage les producteurs intéressés à manifester leur intérêt afin de faire bouger les choses.</p> <p>À la préoccupation que les futures modalités de financement de l'UPA ne causent pas de compétition avec le financement des associations des spécialités, comme la nôtre qui travaille sur la mise en place d'une Chambre de coordination et de développement, M. Doyon explique que les producteurs seront consultés et que l'objectif est de satisfaire tous les producteurs</p>
<p><b>Parole à nos partenaires Sylvain Morel, Desjardins Entreprises</b></p>	<p>Le contexte de pandémie a favorisé l'engouement pour l'alimentation locale et le développement de la production en serre. Desjardins Entreprises souhaite participer à ce vent favorable via le Fonds du grand mouvement Desjardins, qui dispose de 250 \$ millions pour contribuer à des projets porteurs.</p> <p>Il offre une somme de 100 000\$ sur 5 ans aux PSQ pour contribuer aux deux chaires de recherche : une sur l'efficacité énergétique et une sur la phytoprotection.</p>
<p><b>Parole à nos partenaires Christian Poudrier, Énerprox</b></p>	<p>Énerprox place la progéniture au sein de ses actions pour assurer aux générations futures des aliments de qualité produits de façon durable. La production en serre au Québec a tout pour réussir : de l'énergie électrique propre, des programmes de financement et des producteurs engagés.</p>
<p><b>Parole à nos partenaires Julie Paillat, association Producteurs de fruits et légumes du Canada</b></p>	<p>Le Groupe de travail sur les légumes de serre des PFLC travaille notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement sur la salubrité des aliments au Canada : classification et étiquetage ;</li> <li>- Commerce et mise en marché ;</li> <li>- Énergie, environnement et changements climatiques ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Normes de gérance de l'agriculture protégée : protocole et preuves d'audit visant à identifier, prévenir et atténuer les risques associés à l'application de pesticides ;</li> <li>- Recherche : révision des priorités nationales ;</li> </ul> <p>Réseau national d'excellence en serriculture : plateforme centrale pour permettre aux acteurs de mieux communiquer et arrimer leurs efforts.</p>
<p><b>Démarche pour la Chambre de coordination et développement</b></p>	<p>Mme Thiboutot présente les démarches en cours. L'objectif est de déposer à la RMAAQ notre demande pour l'accréditation des PSQ et la mise en place d'une Chambre de développement et de coordination (CCD) au début de l'année 2023. Une CCD constitue un outil très avantageux.</p> <p>Dans les dernières années, c'est une centaine de producteurs, représentant +/- la moitié de la production au Québec, qui investissent temps et argent pour développer l'ensemble du secteur. On se demande « ou sont les autres ? ».</p> <p>La formule proposée par la CCD prévoit que la contribution de chaque entreprise s'élèverait à 0,1% de ses ventes nettes (VNA déclarées à la FADQ). Ce n'est pas une contribution qui demande un grand effort financier. Toutefois, le total serait significatif et permettrait de réaliser des projets porteurs pour l'ensemble des entreprises du secteur.</p>
<p><b>Étude et adoption des résolutions</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Programme Agri Québec Plus</b></p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que la couverture du programme Agri-Québec Plus est complémentaire à celle d'Agri-stabilité en offrant un niveau de couverture équivalant à 85 % plutôt que 70 % de la marge de référence comme prévu au programme Agri-stabilité;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le paiement d'Agri-Québec Plus est limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> qu'Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé est supérieur à 50 000\$;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> qu'un revenu net de 50 000\$ ne peut être considéré comme suffisant pour permettre à une famille de subvenir à ses besoins;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le programme Agri-Québec Plus n'est pas en mesure de soutenir adéquatement les entreprises agricoles en raison de sa limite d'intervention basé sur le bénéfice net (50 000\$)</p> <p><b>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER ET APPUYÉE PAR M. HERVÉ BARJOL IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :</b></p> <p style="padding-left: 40px;">De demander à la Financière agricole du Québec d'actualiser le programme Agri-Québec Plus en supprimant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net.</p>

### **Assurance production (assurance récolte)**

**Considérant** que les risques de production : bioclimatiques, infestations, changements climatiques, virus, maladies et autres sont présents dans le secteur serricole;

**Considérant** qu'il n'existe pas de véritable moyen abordable afin de limiter l'impact associé à ces risques de production ;

**Considérant** qu'il est possible et faisable de mettre en place un programme couvrant les risques de production en serriculture ;

**Considérant** que les PSQ ont réalisé une étude identifiant et répertoriant les risques de production ;

**Considérant** que cette étude a été transmise à la Financière agricole;

**Considérant** qu'à chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas l'avenir et la rentabilité de leurs entreprises;

**Considérant** que les PSQ ont collaboré avec la FADQ afin d'élaborer un programme spécifique à la production de fleurs, de plantes, de fruits et de légumes de serre;

**Considérant** qu'au cours de la dernière année, un projet pilote a été réalisé par la FADQ pour bien comprendre la réalité des entreprises serricoles;

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE PAR M. NICOLAS BÉDARD ET APPUYÉE PAR M. LUC VERRIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De demander à la FADQ d'accélérer les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance protection adapté à la réalité de la production en serre;

DE solliciter l'appui de l'UPA, du MAPAQ et des partenaires pour soutenir les démarches visant la mise en place d'un programme d'assurance production pour le secteur.

### **Mise en place des chaires de recherche et d'enseignement**

**CONSIDÉRANT** l'annonce faite au printemps 2022 par les ministres de l'Agriculture du Québec et du Canada d'une soutien financier pour la mise en place de deux chaires de recherche et d'enseignement à l'Université Laval;

**CONSIDÉRANT** que la Chaire en enseignement sur l'optimisation et la gestion de l'énergie et du climat des serres au Québec vise à développer l'expertise québécoise reliée à la gestion de l'énergie dans les serres auprès des ingénieurs, agronomes, conseillers et producteurs à l'aide de transfert de connaissances innovantes;

**CONSIDÉRANT** que la Chaire de recherche en phytoprotection serricole a comme objectif la création d'un



programme de recherche axé sur les maladies et les ravageurs qui peuvent survenir dans les serres québécoises;  
**CONSIDÉRANT** qu'il est primordial, pour les entreprises de notre secteur, d'avoir accès à la recherche et aux connaissances afin de mieux adapter notre production aux enjeux climatiques et aux particularités du programme d'accès à l'électricité d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** que le développement des connaissances est également essentiel pour faire face aux nouveaux virus, maladies ou ravageurs et ainsi limiter les pertes de production pour les entreprises;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME AUDREY FONTAINE ET APPUYÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De demander à l'Université Laval, au MAPAQ et à AAC d'accélérer la mise en place des deux chaires de recherche et d'enseignement afin de soutenir le développement durable du secteur.

De demander à l'Université Laval de mettre en place un comité de suivi pour chacune des deux chaires afin de s'assurer que leurs travaux soient bien arrimés aux besoins des entreprises et à la réalité du secteur et d'y prévoir un siège pour le PSQ.

**Chambre de coordination et développement (CCD)**

**Considérant** que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

**Considérant** que le projet de Chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

**Considérant** que le projet de Chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

**Considérant** l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

**Considérant** que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

**Considérant** que le secteur de la production de fraises et framboises du Québec ainsi que celui de la production en serre en Ontario et en Colombie Britannique ont démontrés la valeur ajoutée d'un financement collectif de la recherche, du développement et de la promotion;

**Considérant** la poursuite des démarches du PSQ pour informer et présenter le projet de Chambre de coordination et développement auprès des entreprises et partenaires du secteur;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME SOPHIE GENDRON ET APPUYÉE PAR M. NICOLAS BÉDARD, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place et au dépôt d'une demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour la création d'une chambre de coordination et de développement dans les meilleurs délais.

#### **Code de bonnes pratiques avec les détaillants**

**CONSIDÉRANT** qu'avec plus de 80 % des achats alimentaires au pays, Loblaws-Provigo, Sobeys-IGA, Metro, Walmart et Costco ont un pouvoir considérable au sein de la filière agroalimentaire;

**CONSIDÉRANT** que les transformateurs alimentaires et, par conséquent, les producteurs agricoles éprouvent beaucoup de difficulté à négocier des prix justes pour leurs produits.

**CONSIDÉRANT** que les ministres de l'Agriculture du Québec et du Canada ont convenu de travailler à l'adoption de règles pour rétablir un rapport de force sain entre les membres de la filière;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'un Code de bonnes pratiques entre les détaillants, les fournisseurs et les producteurs est un enjeu important pour le secteur agricole;

**CONSIDÉRANT** qu'au terme de ce processus, des solutions durables, basées sur le respect, la concertation et la mobilisation des différents acteurs de la chaîne alimentaire devraient être identifiées;

**CONSIDÉRANT** qu'il sera important que les détaillants et distributeurs alimentaires soient tenus de respecter des normes garantissant une relation harmonieuse et transparente avec leurs fournisseurs;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. LUC VERRIER ET APPUYÉE PAR MME AUDREY FONTAINE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De demander au MAPAQ et à AAC d'accélérer la mise en place d'un code de bonnes pratiques entre les détaillants, les fournisseurs et les producteurs et de mettre en place un mécanisme afin de s'assurer de son respect.

#### **Étude sur les marges des grandes chaînes**

**CONSIDÉRANT** que selon une récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le prix du panier d'épicerie a augmenté de 10,8 % au cours de la dernière année et, qu'au cours de la même période, les profits des grandes chaînes d'alimentation ont plus que doublé;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises agricoles ne bénéficient pas d'ajustement des prix de leurs produits de la part des grandes chaînes, malgré une hausse importante des coûts de production (hausse du prix des intrants, main-d'œuvre, carburant...);

**CONSIDÉRANT** que les consommateurs sont sous pression avec la hausse du prix du panier d'épicerie et pourraient croire que ce sont les producteurs agricoles qui s'enrichissent grâce à cette hausse du prix des aliments;

**CONSIDÉRANT** que le 17 octobre 2022, la Chambre des communes a réclamé à l'unanimité une enquête sur les profits des grandes chaînes d'épicerie;

**CONSIDÉRANT** que le Bureau de la concurrence devra faire la lumière sur l'inflation et sur l'augmentation du coût des produits d'épicerie;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER ET APPUYÉE PAR MME SOPHIE GENDRON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De demander à l'UPA de suivre de près cette démarche initiée par la Chambre des communes et d'impliquer l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) pour réaliser à une étude sur les marges afin d'assurer une plus grande transparence dans l'augmentation des prix des produits d'alimentation.

**Compétitivité des entreprises serricoles**

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la compétitivité de nos entreprises serricoles, le secteur doit continuer d'améliorer l'efficacité de ses opérations;

**CONSIDÉRANT** que les défis liés à la pénurie de la main-d'œuvre dans le secteur agricole affectent également le secteur serricole;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises du secteur serricoles doivent s'adapter aux enjeux sectoriels en misant sur l'innovation et les technologies (robotisation, mécanisation);

**CONSIDÉRANT** que les programmes d'appui à l'innovation sont peu nombreux et peu adaptés à l'importance des investissements;

**CONSIDÉRANT** que le programme Productivité végétale, présentement fermé prévoyait un plafond d'aide limité à 50 000\$, lequel n'est pas suffisant selon le niveau des investissements requis pour la majorité des projets ;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ**

	<p><b>BARJOL ET APPUYÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :</b></p> <p>De demander au MAPAQ, dans le cadre du renouvellement des différents programmes d'appui au développement du secteur agricole, de hausser les montants d'aide financière afin d'apporter un réel appui aux entreprises.</p> <p style="text-align: center;"><b>Coûts de l'énergie</b></p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le développement de la production en serre requière l'accès à diverses sources d'énergie;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité de l'industrie serricole;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> les hausses importantes du prix du gaz naturel au cours des derniers mois;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que selon les analyses des différents spécialistes, la hausse du prix du gaz naturel devrait se poursuivre dans les prochains mois;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que les entreprises serricoles ayant opté pour le gaz naturel subissent des hausses considérables de leurs factures d'énergie pouvant mettre en péril leur rentabilité;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'énergie est l'un des moteurs du développement de la serriculture;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le MERN avait mis sur pied une table de concertation regroupant les principaux intervenants en matière d'énergie dont : Énergir, Hydro-Québec, UPA, Transition énergétique Québec, MAPAQ, PSQ et le MERN;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que les travaux de cette table de concertation ont été suspendus en 2021;</p> <p><b>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. NICOLAS BÉDARD ET APPUYÉE PAR M. HERVÉ BARJOL, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :</b></p> <p>De demander au ministre de l'Agriculture d'assurer une vigie sur l'évolution des coûts d'énergie, notamment celui du gaz naturel;</p> <p>De demander au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de réactiver les travaux de la table de concertation énergie serre dès l'hiver 2023 afin de suivre l'évolution des coûts de l'énergie et, si nécessaire, d'identifier des mesures pour soutenir les entreprises serricoles.</p>
<p><b>Allocution : Philippe Caissie, président Québec Vert</b></p>	<p>M. Caissie remercie du temps qui lui est accordé pour parler des dossiers qui occupent Québec Vert. Après un an à la présidence, il est en mesure d'évaluer le nombre et la diversité des dossiers qui interpellent le secteur. Il souligne l'engagement et le travail de l'équipe de Québec vert. Le dossier de l'environnement et celui de la gestion des plastiques occuperont une place importante dans la</p>



	prochaine année. La démarche sur la compétitivité du secteur ornemental occupera également une place importante, mais constitue une occasion intéressante pour le développement du secteur. Il invite tous les membres de Québec vert à s'y impliquer activement et termine en invitant les participants à visiter le salon Expo Québec vert.
<b>Allocution : André Mousseau, président des PSQ</b>	M Mousseau remercie chaleureusement l'ensemble des productrices et producteurs présents sur place et en ligne. Il remercie également les partenaires qui s'impliquent dans le développement du secteur. Il réitère l'importance de la concertation entre les deux secteurs de la production en serre et aussi avec nos partenaires et ministères concernés. Il est confiant qu'au cours des prochains mois, le projet de CCD pour la production serricole franchira des étapes importantes. Il est toutefois important pour le secteur de poursuivre les démarches d'information et de consultation. Pour conclure, il réitère l'invitation à tous de visiter l'expo Québec-vert qui se déroule actuellement.
<b>Divers</b>	Aucun sujet
<b>Levée de l'assemblée</b>	L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Nicolas Bédard appuyé par Sophie Gendron de lever l'assemblée à 12h00.

Par Sophie Gendron, administratrice

## Mutuelle de prévention Horticulture.



**50 %**  
Économie cible\* sur la  
cotisation CNESST

**PSQ**  
Escomptes aux  
membres

**+ 40**  
formations SST en  
ligne incluses à vos  
services

\*En vertu de l'indice long terme de la mutuelle de prévention





# TESSIER

FABRICANT DE SERRES  
DEPUIS 1979

EXPERTS-CONSEILS - FABRICANT - TRANSPORT - INSTALLATION - ENTRETIEN



## NOS PRODUITS

- Serre individuelle et jumelée
- Tunnel Chenille Classique et Gothique
- Toit et côté ouvrant
- Ventilation HAF et VAF
- Table de cultures
- Matériaux de recouvrement

CULTIVEZ LES CONDITIONS IDÉALES

#CULTIVEZTESSIER

**1 888 - 797 - 3616**

**WWW.SERRES-GUYTESSIER.COM**



SOLLUM

CONNECTÉS  
À L'AVANTAGE

La référence en éclairage DEL  
**100 % dynamique est québécoise !**

Flexible et rentable, notre solution évolue avec votre entreprise.



Écoutez notre client Robert Thérien, des  
Serres Point du Jour, vous en parler.

(+1) 866-220-5455

✉ INFO@SOLLUM.TECH

🌐 SOLLUM.TECH



©2023 Sollum Technologies. Tous droits réservés. Le Soleil à votre Service, SOLaS, Connectés à la nature, SF-ONE, SF-PRO, SF-MAX, S.E.A.R.C.H. et le logo Sollum sont des marques enregistrées ou de commerce de Sollum Technologies.



## Rapport d'activités

La croissance du secteur s'est poursuivie cette année encore. Lors de la rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire du Québec, qui se tenait le 26 mai 2023, le ministre de l'Agriculture, M. André Lamontagne, a souligné les retombées importantes de la Stratégie de développement des serres. Avec 387 projets déposés et des investissements de 500 M\$, cela représente une augmentation de 50 % des superficies et une augmentation de 80 % des volumes produits. En 2022, selon les données de Statistique Canada, les ventes totales des entreprises ont atteint près de 495 M\$.

Produits de serre	Ventes Totales	Fruits et légumes de serre	Ornemental
2018	336 791 899	144 779 497	192 012 402
2019	340 290 981	146 811 420	193 479 561
2020	390 061 049	174 061 503	215 999 546
2021	454 648 726	214 710 349	239 938 377
2022	494 596 715	239 353 779	255 242 936
Moyenne 5 ans	402 333 937	183 262 812	219 071 124

Source: Statistique Canada. Tableau 32-10-0023-01 Ventes totales des produits de serre

La structure de la production est composée majoritairement des producteurs exploitant moins de 1000 mètres carrés de serre.

**Répartition par strate de superficie du nombre d'entreprises<sup>1</sup> et des superficies déclarées dans les deux secteurs de production.**

Strate des superficies déclarées*	Fruits et légumes de serre (F&L)		Horticulture ornementale (HO)		TOTAL	
	N <sup>bre</sup> entr. F&L	Superficie F&L (m <sup>2</sup> )	N <sup>bre</sup> entr. HO	Superficie HO (m <sup>2</sup> )	TOTAL N <sup>bre</sup> entr. HO et F&L	TOTAL Superficie HO et FL
Moins de 1000 m <sup>2</sup>	581	165 749	285	95 076	758	260 824
1000 à 1999 m <sup>2</sup>	87	93 314	98	115 706	152	209 020
2000 à 4999 m <sup>2</sup>	82	171 271	130	380 534	179	551 805
5000 à 9999 m <sup>2</sup>	27	129 417	53	300 675	69	430 093
10 000m <sup>2</sup> et plus	36	1 386 056	45	1 073 025	73	2 459 081
<b>Total général</b>	<b>813</b>	<b>1 945 807</b>	<b>611</b>	<b>1 965 016</b>	<b>1231</b>	<b>3 910 823</b>

<b>Excluant moins de 1000 m<sup>2</sup></b>	<b>232</b>	<b>1 780 059</b>	<b>326</b>	<b>1 869 940</b>	<b>473</b>	<b>3 649 999</b>
---	------------	------------------	------------	------------------	------------	------------------

<sup>1</sup>Une entreprise peut produire des fruits et légumes de serre et aussi faire de l'horticulture ornementale sur un même site de production.

\*La strate des superficies est basée sur la somme des superficies "déclarée en production" de fruits et légumes de serre et en horticulture ornementale et non par la superficie totale de serre de l'entreprise.

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, décembre 2022

Compilation : Direction du développement des secteurs agroalimentaires (DDSA)



Toutefois les superficies moyennes sont de 344 mètres-carré pour les producteurs exploitant moins de 1000 mètres carrés. Pour la production totale, la moyenne est de 3 177 mètres carrés. Le total des superficies représente 3 910 823 mètres carrés en 2022.

Nous constatons une très grande disparité des modèles d'entreprises et probablement, une grande disparité dans les besoins et les attentes. Les revenus moyens par mètre carré de serre étaient en 2022 de 126,47\$/ mètre carré comparativement à 136\$/mètre carré en 2021.

### **Principaux dossiers travaillés par les PSQ en 2022-2023**

- Démarche d'information et de consultation pour la Chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole et dépôt d'une demande d'accréditation à la RMAAQ
- Rencontres avec la FADQ pour la mise en place d'un programme d'assurance-récolte
- Participation aux travaux du comité sur la compétitivité du secteur ornemental
- Rencontre de travail sur la révision de la norme canadienne en production biologique
- Plusieurs démarches et représentation en lien avec la norme de Gouvernance d'agriculture protégée (GAP) de CropLife
- Plusieurs rencontres et représentation auprès de Environnement Changement Climatique Canada sur les modifications proposées au Règlement sur les produits contenant du mercure
- Participation à la rencontre sectorielle et à la rencontre annuelle de la Politique bioalimentaire du Québec
- Veille et suivi du dossier énergie : coût de l'énergie, préparation aux audiences de la Régie de l'énergie, impact de la taxe carbone
- Participation au comité de suivi de l'étude du CECPA sur les coûts de production dans le secteur ornemental
- Veille générale sur l'encadrement réglementaire et l'environnement d'affaires qui peuvent affecter la compétitivité des entreprises du secteur (normes de production, coûts de la main-d'œuvre,

### **Projets PSQ réalisés en 2022-2023**

- Aucun nouveau projet n'a été réalisé au cours de l'année car les programmes du MAPAQ étaient en renouvellement
- Poursuite des travaux de la Filière fruits et légumes de serre du Québec
  - Poursuite du mandat à la coordination de la Table filière se terminant le 31 mars 2023
  - Dépôt et acceptation d'une demande de prolongement pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 29 septembre 2023.
  - Rapport de la table filière présenté lors de l'AGA des PSQ en novembre 2022
- Diffusion du bulletin de veille en fruits et légumes
- Diffusion de l'Infoserre sur une base mensuelle

### Collaboration

- UPA (membre du conseil général)
- Table horticole UPA
- Table de travail sur l'agriculture de proximité
- Table de production biologique UPA
- Table de travail sur l'énergie UPA
- Québec vert
- Filière horticulture ornementale
- Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)
- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
- Comité national serre des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC)
- HortiCompétences comité sectoriel main d'œuvre commercialisation-service horticulture ornementale
- AGRICarières - comité sectoriel de la main-d'œuvre agricole
- FERME
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

### Représentation

- Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'alimentation
- Financière Agricole du Québec
- Hydro-Québec distribution
- Agriculture et agroalimentaire Canada
- Environnement et Changement Climatique Canada
- CropLife Canada



## Climax Conseils et ses partenaires

C'est 12 conseillers techniques et plus de 320 entreprises de fruits et légumes de serre desservies au Québec et dans les Maritimes

Pour nous joindre : 450-675-3486

Et ses partenaires :





**Planifiez-vous  
une expansion ?**

Parlez-nous de votre prochaine serre

**Contactez nos experts**

[harnois.com](http://harnois.com)

888-427-6647



## Suivi des résolutions 2022-2023

L'ensemble des résolutions ont été discutées avec le cabinet du ministre de l'Agriculture, le 17 janvier 2023. Des suivis ont été faits avec les représentants du ministère en cours d'année.

### Résolutions adoptées

Programme Agri-Québec Plus

Assurance production

Chaires de recherches et d'enseignement

Chambre de coordination et de développement

Code de bonnes pratiques avec les détaillants

Études sur les marges des grandes chaînes

Compétitivité des entreprises serricoles

Coûts de l'énergie

### Suivis réalisés

- Démarches de sensibilisation auprès de l'UPA
- Nouvelle résolution pour le Congrès de l'UPA
- Deux rencontres ont eu lieu avec la FADQ – 30 janvier et 21 avril 2023
- En attente d'un suivi de la FADQ
- Rencontre le 15 août 2023 avec responsables des deux nouvelles chaires
- Participation des PSQ au comité technique pour la chaire en phytoprotection
- Démarche de consultation réalisée
- Dépôt de la demande d'accréditation à la RMAAQ le 25 mai 2023
- Rencontre publique tenue le 17 octobre 2023
- Sujet discuté à la Table horticole de l'UPA
- Code de pratiques en consultation
- Entrée en vigueur prévue en 2024
- Sujet discuté à la Table horticole de l'UPA
- Démarches de la Chambre des Communes
- Suivi auprès du MAPAQ
- Nouvelle résolution
- Démarches auprès du MAPAQ pour la relance des travaux du comité
- Nouvelle résolution





**GOBEIL DION & ASSOCIÉS INC**  
*Ingénierie, énergie & environnement*

**GÉNIE-CONSEILS & GESTION DE PROJET DE SERRES**  
Agricole – Agro-Industriel – Municipal – Institutionnel

- Études de faisabilité & analyses énergétiques
  - Plans & devis
- Applications aux programmes d'aides financières

**- DU CONCEPT À L'OPÉRATION -**

T 450-923-0035 | [www.gobeildion.com](http://www.gobeildion.com) | 14-426 Victoria – Saint-Lambert (Qc) – J4P 2H9

## Activités 2023-2024

1. Poursuivre les démarches (information, consultation, bonification) visant la mise en place d'une chambre de coordination et de développement pour la production
2. Accorder une place prioritaire au dossier énergie considérant les audiences de la Régie de l'énergie à l'automne 2024 et les enjeux de compétitivité reliés à la taxe carbone
3. Collaborer aux travaux des chaires de recherche et d'enseignement et aux projets d'envergure, et pour les autres projets de recherche, poursuivre les maillages entre les chercheurs, les entreprises et les conseillers afin que les projets soient bien adaptés aux besoins des entreprises serricoles
4. Poursuivre les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance production
5. Faire des représentations en lien avec les résolutions qui seront adoptées à l'AGA 2023
6. Appuyer les filières - Fruits et légumes de serre du Québec et ornementale
7. Participer activement aux travaux de l'APFLC et du Comité serre.



**MARCON**  
marcon-net.com

**Besoin d'aide,  
de conseils ?**

- 👁 Lancement de produits
- 👁 Études consommateur / réseaux
- 👁 Planification stratégique
- 👁 Stratégie marketing

**Plus de 25 ans d'expertise du secteur horticole**  
jdumas@marcon-net.com



**IQDHO**

Le rassemblement technique  
le plus important de l'industrie

**Près de 25  
conférences**

**Colloque  
IQDHO 2024**

**Drummondville, 1<sup>er</sup> février**

**NOUVEAUTÉ**  
Conférences sur la culture du  
cannabis en serre et en champ  
Des fournisseurs seront là pour  
vous présenter leurs nouveautés!

[www.iqdho.com](http://www.iqdho.com)



## Système de Contrôle Haut de Gamme

*Nous avons des solutions pour répondre  
à tous les besoins de production ainsi  
qu'à tous les budgets*

- Climat
- Irrigation
- Fertigation
- Éclairage
- Alarme



103-505 Fernand Poitras, Terrebonne, Qc. J6Y 1Y5 - Tél.: 450-951-5300 / SF: 1-888-351-3345 - info@damatex.ca - www.damatex.ca

## Rapport financier sommaire

3

### LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

#### RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023

	2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe 1)	222 288 \$	407 062 \$
CHARGES VARIABLES (annexe 2)	<u>160 897</u>	<u>346 132</u>
	61 391	60 930
CHARGES FIXES (annexe 3)	<u>63 466</u>	<u>53 163</u>
	(2 075)	7 767
AUTRE PRODUIT (annexe 1)	<u>3 022</u>	<u>3 080</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>947 \$</u></u>	<u><u>10 847 \$</u></u>



4

**LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023**

	2023	2022
Surplus au début de l'exercice	(228 221) \$	(239 068) \$
Excédent des produits sur les charges	<u>947</u>	<u>10 847</u>
Surplus à la fin de l'exercice	<u>(227 274) \$</u>	<u>(228 221) \$</u>

NON AUDITÉ

5

**LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC**

**BILAN  
31 JUILLET 2023**

	2023	2022
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	29 740 \$	41 376 \$
Créances (note 3)	<u>69 872</u>	<u>211 244</u>
	99 612	252 620
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>995</u>	<u>1 421</u>
	<u><u>100 607</u></u> \$	<u><u>254 041</u></u> \$
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
_____ , administrateur		
_____ , administrateur		

NON AUDITÉ

6

**LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC**

**BILAN  
31 JUILLET 2023**

	2023	2022
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Emprunt bancaire et autre (note 5)	20 017 \$	18 676 \$
Créditeurs et frais courus (note 6)	108 883	259 805
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	<u>44 800</u>	<u>12 000</u>
	173 700	290 481
<b>DETTE À LONG TERME (note 7)</b>	<u>154 181</u>	<u>191 781</u>
	<u>327 881</u>	<u>482 262</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	(231 300)	(232 247)
Fonds de paiements anticipés	<u>4 026</u>	<u>4 026</u>
	<u>(227 274)</u>	<u>(228 221)</u>
	<u>100 607 \$</u>	<u>254 041 \$</u>

NON AUDITÉ



**Marché Floral Inter-provincial,  
un distributeur québécois  
au service des détaillants  
de l'industrie horticole  
depuis 1972!**

Chez Marché Floral,  
nous croyons en la croissance mutuelle.

Nous sommes  
fiers de travailler en partenariat avec  
nos fournisseurs pour offrir à nos clients  
des produits de qualité exceptionnelle.

Notre engagement envers l'excellence,  
la transparence et le respect des délais  
signifient que vous pouvez compter sur nous  
pour être **un partenaire de confiance.**



**Rejoignez-nous dans notre mission:  
"Cultiver un avenir verdoyant!"**

☎ 514 334 -7733  
✉ [info@mfloral.ca](mailto:info@mfloral.ca)

📍 5640 , boulevard Thimens  
Saint-Laurent QC H4R 2K9





**Dubois**  
Agrinovation

## SOLUTIONS D'IRRIGATION SUR MESURE

**DUBOIS FACILITE LA VIE DE SES CLIENTS  
EN LEUR OFFRANT UN SERVICE RATIONALISÉ  
ET SANS TRACAS.**

**Une seule destination** pour l'irrigation, le traitement de l'eau et de l'air, l'automatisation et l'éclairage. Compatible avec tous les systèmes de serre. **65 ans d'expertise** en travaillant main dans la main avec nos clients et en les aidant à développer leurs projets.



Contactez  
Mickaël Allen-Trudeau, 450 454-3961 ext. 259  
Conseiller en irrigation / éclairage horticole  
mallen@duboisag.com

## ON RÉCOLTE CE QUE L'ON SÈME !

Profitez d'un accompagnement personnalisé  
tout au long de vos démarches

- Réalisation d'un diagnostic 360°
- Accompagnement stratégique
- Conception d'un plan d'affaires
- Soutien à la gestion quotidienne



**AGRiStratégies**  
Le partenaire d'entreprises agricoles

---

## Projet de résolutions AGA-2023

### Programme Agri Québec Plus

**CONSIDÉRANT** que la couverture du programme Agri-Québec Plus est complémentaire à celle d'Agri-stabilité en offrant un niveau de couverture équivalant à 85 % plutôt que 70 % de la marge de référence comme prévu au programme Agri-stabilité;

**CONSIDÉRANT** que le paiement d'Agri-Québec Plus est limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** qu'Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé est supérieur à 50 000\$;

**CONSIDÉRANT** qu'un revenu net de 50 000\$ ne peut être considéré comme suffisant pour permettre à un exploitant de subvenir aux besoins de sa famille;

**CONSIDÉRANT** que le programme Agri-Québec Plus n'est pas en mesure de soutenir adéquatement les entreprises agricoles en raison de sa limite d'intervention basée sur le bénéfice net (50 000\$)

**CONSIDÉRANT** que cette situation vise l'ensemble des entreprises agricoles inscrites au Programme Agri-Québec Plus;

### **SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander à l'UPA de faire les démarches auprès de la Financière agricole du Québec afin que le programme Agri-Québec Plus soit modifié en supprimant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté



### Assurance production (assurance récolte)

**Considérant** que les risques de production - bioclimatiques, infestations, changements climatiques, virus, maladies et autres - sont présents dans le secteur serricole;

**Considérant** qu'il n'existe pas de véritable moyen abordable afin de limiter l'impact associé à ces risques de production ;

**Considérant** qu'il est possible et faisable de mettre en place un programme couvrant les risques de production en serriculture ;

**Considérant** que les PSQ ont réalisé une étude identifiant et répertorient les risques de production ;

**Considérant** que cette étude a été transmise à la Financière agricole;

**Considérant** que chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas, l'avenir et la rentabilité de leurs entreprises;

**Considérant** que les PSQ ont collaboré avec la FADQ afin d'élaborer un programme spécifique à la production de fleurs, de plantes, de fruits et de légumes de serre;

**Considérant** qu'au cours de la dernière année, un projet pilote a été réalisé par la FADQ pour bien comprendre la réalité des entreprises serricoles;

**Considérant** qu'au début de l'année 2023, des échanges ont eu lieu avec la FADQ concernant les résultats du projet pilote et sur les suites à donner;

### SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à la FADQ d'accélérer les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance protection adapté à la réalité de la production en serre;

De solliciter l'appui de l'UPA et du MAPAQ pour soutenir les démarches visant la mise en place d'un programme d'assurance production pour le secteur serricole.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

### Chambre de coordination et développement (CCD)

**Considérant** que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

**Considérant** que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

**Considérant** que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

**Considérant** l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

**Considérant** que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

**Considérant** qu'une première étape a été franchie avec le dépôt de la demande d'accréditation des PSQ à la RMAAQ et qu'une décision à cet effet est attendue;

**Considérant** qu'il est important de poursuivre les démarches pour informer et consulter les entreprises du secteur sur le projet de chambre de coordination et développement;

### SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement

De poursuivre les démarches auprès des entreprises du secteur afin de présenter et de bonifier le projet de chambre de coordination et de développement

De poursuivre, dans le cas d'une décision positive de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur la demande d'accréditation, les démarches auprès de cette dernière en déposant une demande visant la création d'une chambre de coordination et de développement dans les meilleurs délais.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

### **Compétitivité des entreprises serricoles**

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la compétitivité de nos entreprises serricoles, le secteur doit continuer d'améliorer l'efficacité de ses opérations;

**CONSIDÉRANT** que les défis reliés à la pénurie de la main-d'œuvre dans le secteur agricole affectent également le secteur serricole;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises du secteur serricoles doivent s'adapter aux enjeux sectoriels en misant sur l'innovation et les technologies (robotisation, mécanisation);

**CONSIDÉRANT** que les programmes d'appui à l'innovation sont peu nombreux et peu adaptés à l'importance des investissements requis;

**CONSIDÉRANT** que par le passé certains programmes d'aide, notamment le programme Productivité végétale, prévoyait un plafond d'aide limité à 50 000\$, lequel n'est pas suffisant selon le niveau des investissements requis pour la majorité des projets ;

**CONSIDÉRANT** que le MAPAQ est présentement en processus de renouvellement ou de création de nouveaux programmes à la suite de la signature du Partenariat canadien pour une agriculture durable;

### **SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander au MAPAQ, dans le cadre du renouvellement des différents programmes d'appui au développement du secteur agricole, de hausser les montants d'aide financière afin d'apporter un réel appui aux entreprises.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

### **Norme de Gouvernance d'agriculture protégée**

**CONSIDÉRANT** que CropLife Canada a informé et déposé ce printemps une version définitive de sa « norme de gouvernance de l'agriculture protégée » (GAP) découlant vers un programme de certification qui comprend quatre protocoles obligatoires pour les entreprises en production serricole qui utilisent un circuit fermé de recirculation de l'eau;

**CONSIDÉRANT** que la certification est obligatoire pour toutes les entreprises en serre au Canada, peu importe le produit (pas seulement l'imidaclopride ou autres néonicotinoïdes), ou le mode d'application de celui-ci (chimigation ou foliaire);

**CONSIDÉRANT** que le programme sera appliqué au moyen d'une politique d'interdiction de livraison par les fournisseurs de produits de phytoprotection, dès le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que la problématique origine d'une région intensive de production en serre en Ontario où des rejets d'eau contaminée des systèmes de chimigation de certaines serres en étaient la cause et que la problématique était spécifique à cette même région;

**CONSIDÉRANT** qu'au Québec, la culture de végétaux dans une serre est visée par le 10<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, concernant les rejets d'eau usée dans l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que la norme GAP ne tient pas compte de la réglementation existante au Québec ni du modèle de développement des entreprises serricoles sur le territoire du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne revient pas à l'industrie des fournisseurs d'intrants de réglementer les entreprises agricoles au Québec;

#### **SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander à CropLife Canada d'exclure les entreprises du Québec de sa norme de gouvernance d'agriculture protégée puisqu'un encadrement législatif est déjà en place au Québec;

De demander à l'UPA et la Fédération Canadienne d'Agriculture (FCA) d'appuyer les démarches des producteurs en serre du Québec afin d'éviter que des telles mesures ne soient imposées à d'autres secteurs de productions agricoles.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

---

### Coûts de l'énergie

**CONSIDÉRANT** que le développement de la production en serre requière l'accès à diverses sources d'énergie;

**CONSIDÉRANT** que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité de l'industrie serricole;

**CONSIDÉRANT** les hausses importantes du prix du gaz naturel au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec souhaite décarboner le Québec et a chiffré son besoin en électricité à 100 TWh d'ici 2050;

**CONSIDÉRANT** que la situation énergétique du Québec est en transformation, passant d'une situation de surplus d'électricité à une période où la demande est en augmentation;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le Projet de loi 2 sanctionné 16 février 2023, le ministre de l'Économie et de l'Énergie décide, parmi tous projets de 5MW et plus, lesquels pourront obtenir de l'énergie ou non;

**CONSIDÉRANT** que des audiences de la Régie de l'énergie sont prévues à l'automne 2024 afin de revoir les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'énergie est l'un des moteurs du développement de la serriculture;

**CONSIDÉRANT** que le MERN avait mis sur pied une table de concertation regroupant les principaux intervenants en matière d'énergie dont : Énergir, Hydro-Québec, UPA, Transition énergétique Québec, MAPAQ, PSQ et le MERN;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de cette table de concertation ont été suspendus en 2021;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander au ministère de l'Agriculture d'accélérer les démarches visant à réactiver les travaux de la table de concertation sur l'énergie pour le secteur des serres afin de discuter des enjeux des entreprises serricoles et identifier les mesures pour soutenir le développement du secteur;

De demander au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de reconnaître la contribution de la production serricole à l'autonomie alimentaire du Québec et de soutenir la Stratégie de développement des serres du Gouvernement du Québec.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

### **Modification du Règlement sur les produits contenant du mercure**

**CONSIDÉRANT** que les PSQ ont été informés en mai 2023 par Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) des modifications proposées au *Règlement sur les produits contenant du mercure*;

**CONSIDÉRANT** que l'actuel *Règlement sur les produits contenant du mercure* prévoit des exemptions pour les produits essentiels qui n'ont pas d'alternatives techniquement ou économiquement viables;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement, certaines lampes contenant du mercure sont exemptées, telles que les lampes à vapeur de sodium à haute pression et les lampes aux halogénures métalliques utilisées dans les serres pour cultiver des fruits et des légumes;

**CONSIDÉRANT** que les modifications réglementaires prévoient qu'à partir du 31 décembre 2031 toutes les entreprises serricoles n'installeront que des lampes LED et qu'à partir du 31 décembre 2033, seul l'éclairage LED sera autorisé;

**CONSIDÉRANT** que les lampes HPS contribuent aussi au bilan énergétique (chauffage) d'une serre dans un climat nordique comme le Québec et que l'arrêt d'utilisation de cet équipement impliquera des modifications majeures à la structure de la serre afin de compenser;

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'une entreprise investit dans une technologie semblable (HPS), elle le fait pour une longue période afin d'amortir cet investissement (plus de 15 ans);

**CONSIDÉRANT** que les producteurs utilisant les ampoules HPS ont la possibilité de disposer des ampoules à la fin de leur vie utile de façon à atténuer les risques environnementaux;

**CONSIDÉRANT** que les lampes HPS ont plus de 50 ans de recherche validant leur utilisation et qu'il faudrait encore plusieurs années de recherche pour assurer une utilisation optimale des LED;

**CONSIDÉRANT** que la modification proposée ne constitue pas une alternative techniquement sûre ni économiquement viable pour les entreprises serricoles.

#### **SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander à Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) de maintenir l'exemption pour les entreprises serricoles;

De demander au ministre de l'Agriculture d'intervenir auprès de ses homologues canadiens (AAC et ECCC) afin que l'exemption pour le secteur serricole soit maintenue pour éviter de mettre en péril la compétitivité et la rentabilité des entreprises;



De demander aux Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) d'appuyer les démarches des Producteurs en serre du Québec.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

### **Taxe carbone**

**CONSIDÉRANT** que le développement de la production en serre requière l'accès à diverses sources d'énergie;

**CONSIDÉRANT** que depuis 2019 une taxe fédérale sur le carbone est en vigueur et que le gouvernement du Canada permet aux provinces d'avoir leur propre système de tarification du carbone;

**CONSIDÉRANT** que le Québec a opté pour un système de plafonnement et d'échanges des droits d'émission des GES (SPEDE);

**CONSIDÉRANT** que les entreprises serricoles du Québec utilisant du gaz naturel subissent depuis 2022 une taxe de 50\$/tonne et qu'une augmentation de 15\$/tonne par année est prévue jusqu'en 2030 pour atteindre 170\$/tonne;

**CONSIDÉRANT** que le coût de la tarification carbone supporté par les producteurs en serre est plus important au Québec que chez nos proches compétiteurs;

**CONSIDÉRANT** que certaines provinces canadiennes, dont l'Ontario, ne paient que 20% de cette taxe;

**CONSIDÉRANT** que la culture en serre contribue aussi à la fixation du carbone et que le bilan net des émissions en est d'autant diminué;

**CONSIDÉRANT** que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité de l'industrie serricole et qu'à elle seule, cette taxe peut éliminer le potentiel de rentabilité d'une entreprise québécoise par rapport au reste du Canada;

**CONSIDÉRANT** que l'application du SPEDE affecte la compétitivité des entreprises d'autres secteurs de production agricole au Québec;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander à l'UPA de mettre en place un comité de travail regroupant les différents secteurs de productions concernées par le dossier de la taxe carbone afin d'évaluer l'impact sur la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles du Québec;

De demander au ministre de l'Agriculture d'harmoniser les conditions d'application de cette taxe avec celles du reste du Canada, en particulier avec l'Ontario afin de s'assurer que l'application du SPEDE au Québec ne vienne pas nuire au développement et à la compétitivité des entreprises serrioles du Québec au profil de leurs compétiteurs.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

**Formation de chef de culture**

**CONSIDÉRANT** que la production serriole au Québec est en pleine croissance;

**CONSIDÉRANT** que les techniques de production sont en constante évolution, particulièrement celles associées à la production en climat nordique nécessitant souvent un éclairage de photosynthèse additionnel;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de chefs de cultures au Québec n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des entreprises et à leur développement;

**CONSIDÉRANT** que les programmes actuels de formation ne permettent pas d'acquérir les connaissances spécifiques à la production serriole et donc de répondre aux besoins de ces entreprises;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2019, l'Institut de Technologie Agroalimentaire du Québec (ITAQ) avait été mandaté par le MAPAQ pour développer un programme de formation pour les chefs de culture;

**CONSIDÉRANT** que depuis ce temps, il n'y a toujours pas de programme de formation offert par ce dernier pour les chefs de culture;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander à l'ITAQ de donner suite au mandat qui lui avait été confié en 2019 à l'effet de développer un programme de formation pour les chefs de cultures adapté à la réalité et aux besoins des entreprises serricoles du Québec;

De demander au ministère de l'Agriculture de soutenir les démarches des PSQ afin que le Québec bénéficie pleinement des retombées de la Stratégie de développement des serres du Gouvernement du Québec.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

**Programmes de sécurité du revenu**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2020, le Gouvernement du Québec a mis en place la Stratégie de croissance des serres visant à doubler la superficie en serres d'ici 2025, c'est-à-dire de passer de 123 hectares à 246 hectares

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, la Stratégie de développement des serres a permis d'atteindre une augmentation de 50 % des superficies et une augmentation de 80 % des volumes produits;

**CONSIDÉRANT** qu'avec la Politique bioalimentaire et la Stratégie d'autonomie alimentaire du Québec plusieurs secteurs de production sont également en développement;

**CONSIDÉRANT** que dans le contexte actuel (enjeux climatiques, coûts des intrants et de la main-d'œuvre, hausse des taux d'intérêt...) les risques financiers sont importants pour les entreprises agricoles;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

De demander à l'UPA de faire les démarches auprès du MAPAQ et de la FADQ afin de s'assurer que les enveloppes des différents programmes de sécurité du revenu soient suffisantes pour couvrir adéquatement la croissance du secteur agricole.

Proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et  
adopté

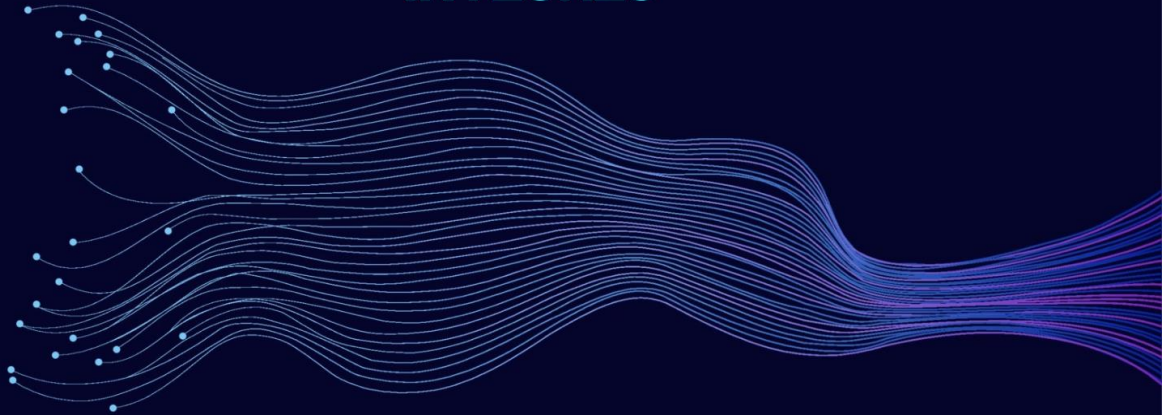
Merci à nos membres associés



# ENERPROX

L'ÉNERGIE DURABLE

## SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES INTÉGRÉS



*Contrôle de la température  
Gestion du taux d'humidité  
Optimisation de la productivité*

[info@enerprox.com](mailto:info@enerprox.com)